



## **COMMUNIQUE DE PRESSE N° 12**

### **L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires saisit des chips impropres à la consommation**

Dans le cadre de ses actions de contrôle des denrées alimentaires visant à garantir la protection du consommateur, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) a procédé le vendredi 28/01/2011 à la saisie d'un lot de chips impropres à la consommation.

Faisant suite à une enquête au sujet de chips périmées dont les dates de production et de péremption ont été falsifiées, les services de l'ONSSA de la région du Grand Casablanca ont intensifié leurs recherches pour la localisation du distributeur des chips en question.

C'est ainsi que ses brigades de contrôle ont pu saisir dans un entrepôt sis à la préfecture de Sidi Bernoussi 900 sachets de chips périmées.

A l'issue de ce contrôle, il a été procédé, avec le concours des autorités locales à la saisie et à la destruction de ces produits. La procédure judiciaire à l'encontre des personnes suspectes a été engagée par les services compétents.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Contact : M. Abderrahman Hansal

06-73-99-78-38 ☐

[www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)